

## Communiqué de presse

### **Nouvelles subventions aux projets dans le domaine de la Politique de l'enfance et de la jeunesse (PEJ)**

**Le Conseil d'Etat a alloué un budget spécifique à la Commission de coordination PEJ pour soutenir des projets répondant aux besoins des enfants et des jeunes du canton de Vaud. Un appel à projets est lancé. Pour 2018, la date de dépôt des dossiers a été exceptionnellement reportée au 15 octobre. Dès 2019, les projets pourront être soumis deux fois par an, soit le 15 février et le 15 septembre, auprès du Service de protection de la jeunesse (SPJ). Lors de sa dernière séance, la Commission PEJ a fixé les critères d'évaluation des dossiers et défini les domaines d'action prioritaires qu'elle favorisera pour ce premier appel.**

La PEJ a pour but de favoriser une société dans laquelle les enfants et les jeunes sont pleinement acteurs. Elle veille à leur participation en généralisant le « réflexe jeune ». Elle a aussi pour objectif de leur garantir l'équité des chances, un développement harmonieux, une protection adéquate. **Les projets candidats à une subvention doivent s'inscrire dans ce cadre bien établi.**

Les postulants à un soutien - associations, fondations, groupes d'entraide, communes ou services de l'Etat de Vaud - pourront soumettre leur projet deux fois par an, soit le 15 février et le 15 septembre. Cette année, exceptionnellement, le délai du 15 septembre a été reporté au 15 octobre. Les projets sont adressés au SPJ, qui préside la Commission de coordination PEJ. Ils devront répondre aux exigences fixées dans un règlement désormais adopté et nommé « Conditions et modalités d'octroi des subventions relatives à la Politique de l'enfance et de la jeunesse du Canton de Vaud ».

La PEJ touche cinq domaines de compétences (Participation – Promotion – Prévention – Protection – Education globale). Il a été décidé qu'il n'était pas possible de soutenir de suite des projets dans tous ces domaines. Une liste des priorités a été définie à la lumière de l'analyse des besoins des enfants et des jeunes effectuée en 2016. Il a aussi été tenu compte de l'expertise des actrices et des acteurs du terrain. Les axes retenus pour le prochain dépôt fixé au 15 octobre 2018 sont :

1. encouragement à destination des communes (art. 10 et 11 LSAJ) pour des projets en matière de promotion et de participation ;
2. mesures de soutien spécifiques aux organisations de jeunesse (art. 3 LSAJ) pour favoriser l'équité d'accès aux prestations ;
3. appui financier incitatif pour le développement d'activités libres, non structurées.

Suite à la mise en œuvre, en septembre 2017, de la nouvelle Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse, les premiers travaux de la Commission de coordination portent leurs fruits. La première journée annuelle PEJ, qui s'est déroulée en janvier 2018, a réuni quelques 330 personnes dont 60 enfants et jeunes.

Différents projets ont été lancés : mise en place d'un outil/processus d'évaluation de la

participation des enfants et des jeunes dans les décisions qui les concernent ; formation pour les professionnel-le-s sur les enjeux, les pratiques et les limites de la participation des enfants et des jeunes ; monitoring des prestations ; plateforme numérique de valorisation des pratiques professionnelles. Le présent appel à projet est une nouvelle étape de cette politique

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne le, 11 septembre 2018

**Renseignements complémentaires :**

DFJC, Christophe Bornand, chef du SPJ et président de la Commission de coordination PEJ, 021 316 53 46, [christophe.bornand@vd.ch](mailto:christophe.bornand@vd.ch);

DFJC, François Modoux, délégué à la communication, 079 628 75 37, [francois.modoux@vd.ch](mailto:francois.modoux@vd.ch)

**Documents :**

[Conditions et modalités d'octroi des subventions relatives à la Politique de l'enfance et de la jeunesse du Canton de Vaud](#)

[Compte rendu des chantiers participatifs \(journée PEJ\)](#)

[Les lignes directrices de la Politique de l'enfance et de la jeunesse](#)

